



Boulogne, 8 Juin 2011.

Objet :

Demandes du SICSTI-CFTC dans le cadre la Négociation Annuelle Obligatoire sur les Salaires 2011 :

Les demandes de la CFTC s'inscrivent dans un objectif d'apporter aux salariés des éléments de motivation afin de favoriser leur implication et réduire le Turn over, dans un but de pérennisation de leur outils de travail, l'entreprise UES (groupe) astek.

1. Afin de compenser les inflations cumulées 2009 et 2010, et ainsi maintenir le pouvoir d'achat, une prime exceptionnelle de 400€ par salarié.
2. Afin de réduire les écarts de rémunération, une augmentation collective sur l'ensemble des salariés non augmentés depuis 2 ans (2,5%) et depuis 3 ans et plus (3,5%).
3. La CFTC demande que les augmentations de salaire 2011 soient d'au minimum de 1,8% pour tous.
4. En termes de promotions, la CFTC renouvelle sa demande d'un suivi pertinent de l'évolution des positions et coefficients des salariés.
5. Obligatoirement accompagner les changements de modalité I (35h) à modalité II (38h30), par une augmentation au moins compensatrice du maintien du salaire horaire (soit 10%).
6. Inclure la part variable de la rémunération relative à la production ou à la contribution de chaque salarié dans la valorisation des congés payés, et en effectuer une reprise d'antériorité sur 5 ans
7. Formaliser le suivi des retours de congés de maternité ou d'adoption et des augmentations règlementairement dues, avec reprise d'antériorité à 5 ans. A savoir : Le salaire doit être majoré des augmentations générales, ainsi que la moyenne des augmentations individuelles accordées, pendant le congés, aux salariés de la même catégorie professionnelle, ou à défaut de la moyenne des augmentations individuelles de l'entreprise.

La CFTC, consciente du fait que la politique d'augmentation de l'Entreprise doit tenir compte *» des compétences rares et qui apportent une valeur ajoutée supplémentaire aux prestations clients »*, tient à souligner qu'à son sens cette politique doit être également respectueuse de tous les salariés afin d'assurer une dynamique propice à la collaboration et à l'implication de tous en vue de la performance de l'Entreprise.

D'autre part, la CFTC désapprouve la proposition de la Direction d'augmentation de masse salariale de 1,5%, laquelle ne se base pas sur les salaires collectifs mais bien sur l'ensemble de la masse salariale, et est en dessous de l'inflation 2010 de 1,8%.